

Rapport de la Commission de Mobilité
Préavis municipal No 8/2025

Demande d'un crédit de construction pour la réfection de la chaussée, création d'un trottoir, remplacement des conduites d'eau potable et collecteurs EU/EC, renouvellement de l'éclairage public

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic,

Madame, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la commission de Mobilité, Messieurs Luthi, Dayer et Graf ont été appelés à se réunir lundi 3 novembre sur invitation de la Municipalité. La réunion s'est déroulée à la salle de l'administration communale. Cette séance avait pour but de nous présenter le préavis susnommé concernant la demande d'un crédit de construction pour l'aménagement routier du quartier de Moille-Sullaz. Nous avons reçu toutes les explications et éclaircissements de la part de certains membres de la municipalité ; Madame Noll, Messieurs Dubauloz et Valet que nous remercions.

Aujourd'hui, la Commission de Mobilité affirme son soutien au projet d'aménagement routier du quartier de Moille-Sullaz qui nous semble clair et bien conçu.

Pour rappel les points forts de ce projet, dont le conseil communal a validé le crédit d'étude en 2024, sont :

- Aménagement d'un trottoir continu depuis la Grande Salle jusqu'à la sortie du village
- Aménagement de 3 points de ralentissement
- Maintien d'une zone 30 dans l'ensemble du périmètre du projet
- Réfection complète de la chaussée
- Mise en place d'un éclairage public moderne
- Remplacement et construction de réseaux secs et humides

D'un point de vue de la mobilité, ce projet a du sens et permet de sécuriser l'accessibilité des piétons au quartier de Moille-Sullaz, actuellement difficilement accessible. La Commission de Mobilité regrette néanmoins que le chemin de la Lovettaz n'ait pas été intégré dans le périmètre de l'étude et qu'aucune solution de sécurisation des piétons soit proposée, sachant que ce chemin fait également partie du quartier Moille-Sullaz.

Points faibles du projet :

- Réalisation d'un trottoir franchissable avec une utilisation commune entre voitures et piétons. Cette solution semble sans alternative.
- Le phasage des travaux prévoit une utilisation à mi-chaussée et des fermetures ponctuelles à la circulation du chemin de Moille-Sullaz. Des solutions qui

réduisent l'impact sur les riverains et les autres utilisateurs de cette route devront être trouvées.

- L'investissement pour la réalisation du présent projet est considérable avec 1.459 MCHF et impactera les finances de la commune. Cet investissement sera à amortir sur 30 ans. Il est fait référence au rapport de la commission des Finances à cet égard.

Enfin, la Commission de Mobilité demande à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un banc le long du chemin de Moille-Sullaz afin de permettre aux randonneurs de se reposer tout en profitant du beau paysage. L'investissement pour un tel banc doit pouvoir être financé dans le cadre du présent budget.

En conclusion, la conception du projet nous apparaît appropriée aux nouvelles normes et aux besoins futurs de la commune. La commission invite donc les membres du Conseil à accepter le préavis 8/2025 tel que proposé.

Pour la Commission de Mobilité :

Patrice Luthi (rapporteur) William Dayer Reto Graf (président)

Alexandra van Schilt Cerf Caterina Paccaud Marlène Henry Lendi